

Délibération DEL-CC-2025-086

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 13 MAI 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (52)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTÉIX

**Pouvoirs (10)** : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD, Anne-Marie BARBIER pouvoir à Yannick CHARRIER, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Pierre BUREAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Jean-Louis LOGEAIS, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Julie COUTOUIS pouvoir à Serge BOUJU, Marie GAUVRIT pouvoir à Jean-Yves BILHEU, Jean-François MOREAU pouvoir à Véronique VILLEMONTÉIX

**Absents (23)** : Nicole COTILLON, Marie JARRY, Anne-Marie REVEAU, Jean Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Armelle CASSIN, Julie COUTOUIS, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Muriel HELOU-DEVILLERS, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Patricia YOU

**Date de convocation** : 07-05-2025

**Secrétaire de séance** : Joël BARRAUD

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

### Plan local d'urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais : Prescription Révision allégée n°4 visant à répondre aux besoins des entreprises isolées

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-34, L153-36 et L103-2 ;

**Vu** le décret n°2021-1345 du 13 octobre 2021 pris en application de la loi ASAP du 7 décembre 2020 modifiant le régime de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2021-201 du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2021 relative à l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la délibération DEL CC 2022-130 du Conseil communautaire en date du 4 octobre 2022 relative à la prescription de la Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais et aux modalités de concertation associées ;

**Vu** la Délibération DEL CC 2024-005 du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2024 relative à l'approbation de la Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la délibération DEL CC 2024-118 du Conseil communautaire en date du 2 juillet 2024 relative à la prescription de la Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais et aux modalités de concertation associées ;

**Vu** la délibération DEL CC 2025-012 du Conseil communautaire en date du 28 janvier 2025 relative à l'arrêt de la Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais et dressant le bilan de la concertation associées.

Afin d'étudier les demandes d'extension de 5 entreprises isolées, une évolution du zonage du PLUi est envisagée sur les sites suivants :

- les bois de Chiché (restaurant Zalamaké RN149 à Chiché)
- ex-fromagerie à Geay (Route de Bressuire),
- Le bois Saint Laurentais à Mauléon lieu-dit la Chatte à la Chapelle Largeau,
- Eco'Bois Energie au Pin (LD Garde),
- BNE Bois Nature Energie à La Chapelle Saint-Laurent

Pour s'assurer de la compatibilité de cette évolution avec l'environnement, le paysage et le cadre de vie à proximité, une mission d'étude a été confiée à un bureau d'étude spécialisé.

Ce travail préparatoire a notamment permis d'appréhender les enjeux environnementaux et de faire mûrir les projets d'évolutions.

Pour donner suite à ce travail, il est proposé d'engager une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant pour objet unique la réponse aux besoins des entreprises isolées du territoire.

Le regroupement des demandes sous un même objet de procédure permet d'avoir une vision d'ensemble associée à la consommation foncière.

Les changements attendus porteront sur le règlement graphique.

Cette procédure est soumise à une évaluation environnementale et fera l'objet d'une enquête publique.

Ainsi conformément à l'article L153-36 du Code de l'urbanisme, il est proposé de prescrire la révision allégée n°4 du PLUi du Bocage Bressuirais.

En amont de l'enquête publique et conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, l'élaboration de la révision allégée n°4 du PLUi doit s'accompagner de mesures de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration de la procédure, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Sont ainsi envisagées les modalités de concertation suivantes :

- ✓ Mise à disposition sur le site internet de la Communauté d'agglomération - agglo2b.fr - d'éléments d'information permettant de suivre le contenu et les avancées de la procédure ;
- ✓ Publication d'articles dans la presse locale ;
- ✓ Organisation d'une réunion publique d'information sur le projet et d'échange avec les habitants notamment les riverains ;

- ✓ Création d'une adresse mail dédiée permettant de recueillir les remarques et observations des habitants.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- prescrire la révision allégée n°4 du Plan local d'urbanisme intercommunal ainsi présentée ;
- adopter les modalités de concertation associées à la procédure ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 20 MAI 2025

Notifié ou publié le 20 MAI 2025

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.

